



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E142406

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2024

ÉDITÉ LE 10/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2012

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 749904801RM64

Siret : 749 904 801 00026

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 164151747M001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 164151747M001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : LANNES GUILLAUME

15 CHE DES CHENES
64160 OUILLON

Téléphone : 06 33 66 59 02

Portable : 06 33 66 59 02

Fax :

Site Internet : www.lannes-energie64.fr/

E-mail : lannes.energie64@me.com

Responsabilité légale :
LANNES GUILLAUME DIRECTEUR

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/05/2022
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	10/06/2021
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement comprise entre 36 kVA et 250 kVA	10/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	25/03/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	10/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.